Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30151

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du livre : édition et commerce du livre (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
	Recteur de l'académie,
Marne-la-Vallée, Université de Nantes, Université Paris-Ouest-	Chancelier des universités ;
Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris Descartes - Paris	Président de l'Université
5, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Aix-Marseille Université,	accréditée pour délivrer le
Sorbonne Université, Université Haute Alsace - Mulhouse	diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Application des techniques de commercialisation et de vente liée à l'édition, dont la vente en ligne et la vente de contenus numériques
- Définition et mise en œuvre des actions et événements promotionnels via des supports variés
- Gestion et animation de site web de librairie
- Animation autour du livre
- Vente de livres imprimés et numériques
- Établissement et réception des commandes
 - Administrer la communication et la vente en ligne des produits de l'édition
- Appliquer les techniques commerciales et de médiation culturelle
- Organiser et animer des rencontres et événements culturels
- Aménager la surface de vente
 - Utiliser les logiciels de gestion des stocks, d'assortiment, d'achat, de recherche bibliographique appliquée à la librairie
- · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G: Commerce
- I : Information et communication
 - Assistant / Assistante d'édition
- Editeur / Editrice junior
- Responsable de produits d'édition
- Assistant / Assistante de promotion éditoriale

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1105: Coordination d'édition

<u>D1201</u>: Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de
la fiche n° 30151 - Usages	sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de	Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses
la fiche n° 30151 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un
Exploitation de données à	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
des fins d'analyse	
	Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
	· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite
la fiche n° 30151 -	et orale de la langue française.
Expression et communication	
écrites et orales	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de	Identifier et situer les champs professionnels potentiellement
la fiche n° 30151 -	en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours
Positionnement vis à vis d'un	possibles pour y accéder.
champ professionnel	
	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son
	projet professionnel en fonction d'un contexte.
	Identifier le processus de production, de diffusion et de
	valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour
la fiche n° 30151 - Action en	s'adapter et prendre des initiatives.
responsabilité au sein d'une	
organisation professionnelle	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de
	responsabilité environnementale.
	Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et
	responsabilité au service d'un projet.
	Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer
	pour améliorer sa pratique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de	Administrer la communication et la vente en ligne des produits de
la fiche n° 30151 - Mise en	l'édition
œuvre de stratégies	Appliquer les techniques commerciales et de médiation culturelle
marketing et	Organiser et animer des rencontres et événements culturels
commercialisation	Aménager la surface de vente
Bloc de compétence n°7 de	• Utiliser les logiciels de gestion des stocks, d'assortiment, d'achat,
la fiche n° 30151 - Maîtrise	de recherche bibliographique appliquée à la librairie
des différentes dimensions	
de la gestion d'une	
organisation	

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	IIUO	ON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016

Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016 Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Paris descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015 Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- -Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3

Université Paris-Est Marne-La-Vallée

Université de Nantes

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

Université Paris Descartes - Paris 5

<u>Université Jean-Jaures - Toulouse 2</u>

Aix-Marseille Université

Université de Haute Alsace - Mulhouse

Sorbonne Université

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :